MAIRIE DE
BRUNSTATT
Commune déléguée de

BRUNSTATT
DIDENHEIM

388, avenue d'Altkirch – 68350
03 89 06 05 00

Demande d'une concession dans le cimetière de

☐ BRUNSTATT ☐ DIDENHEIM

- ☐ TOMBE ☐ TOMBE SIMPLE ☐ TOMBE DOUBLE

  ☐ CAVURNE ☐ TOMBE CINÉRAIRE ☐ une case cinéraire au COLUMBARIUM

- ☐ Concession individuelle ☐ Concession collective ☐ Concession familiale

Je soussigné(e) : ....

(nom en lettres capitales et prénoms)

Demeurant à : n° |_|_||_|_| Rue : .....

Commune :..... Département : |_|_|

Téléphone : |_|_||_|_||_|_||_|_||_|_|

Agissant en qualité de .....

Sollicite l'acquisition d'une concession funéraire pour une durée de ans en vue d'y fonder la sépulture de :

- .....
- .....

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement des cimetières de Brunstatt-Didenheim et m'engage à le respecter.

Fait à , le / /

Signature

*(*Cocher la case correspondante)*

Les catégories de concessions

- une concession est dite **individuelle** lorsque seule peut y être inhumée la personne au profit de laquelle a été acquise, à l'exclusion de toute autre ;

- une concession est dite **collective** lorsqu'elle est accordée, en indivision, au bénéfice de personnes nommément désignées dans l'acte de concession, ayant ou non des liens familiaux entres elles ;

- une concession est dite **familiale** lorsque son titulaire a entendu y permettre, outre sa propre inhumation, celle des membres de sa famille, ce qui inclut son conjoint, ses ascendants, ses descendants, ses alliés, ses enfants adoptifs. Toutefois, le concessionnaire est le responsable de la mise en œuvre du droit à l'inhumation dans la concession et peut, à ce titre, exclure nommément certains parents ou autoriser une personne avec laquelle il a un lien d'affection.